

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art 2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune d'Ombree-d'Anjou

Fourniture et installation de matériels informatiques et d'impression

PROCÉDURE ADAPTÉE

MAPA2018000000031.

- Dénomination et adresse du service qui passe le marché** : hôtel de ville d'Ombree-d'Anjou, zone de la Préalaye, 4, rue A.-Gaubert-et-S.-Micolaou, BP 70024, Pouancé, 49420 Ombree-d'Anjou. Tél. 02 41 92 35 19.
- Procédure de la passation** : marché à procédure adaptée.
- Objet du marché** : fourniture et installation de matériels informatiques et d'impression.

Type de marché de travaux : fournitures.
Date prévisionnelle de démarrage des travaux : août 2018
Durée d'exécution : quatre ans.

- Variantes** : les variantes ne sont pas autorisées.
- Modalités d'obtention du dossier** : les dossiers pourront être téléchargés gratuitement à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr
- Unité monétaire** : l'unité monétaire choisie est l'euro.

- Critère de jugement des offres** :
- prix : 40 %
- service après-vente et assistance technique : 20 %
- valeur technique : 40 %.

- Date limite de réception des offres** : vendredi 27 juillet 2018 à 12 h 00.
- Délai de validité des offres** : 120 jours.
- Modalité de remise des offres** : les offres sur support papier doivent être remises sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposées : hôtel de ville d'Ombree-d'Anjou, zone de la Préalaye, 4, rue A.-Gaubert-et-S.-Micolaou, BP 70024, Pouancé, 49420 Ombree-d'Anjou.

- Par voie dématérialisée à l'adresse suivante** : www.marches-securises.fr
- Renseignements complémentaires** : les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être demandés au 02 41 92 35 19.
- Date d'envoi du présent avis à la publication** : vendredi 13 juillet 2018.

Marchés publics

Procédure adaptée

Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune déléguée de La Pouëze (Erdre-en-Anjou)

PROCÉDURE ADAPTÉE

Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, M. Étienne Glénot, président, 2, rue du Courgeon, BP 10032, 49220 Le Lion-d'Angers. Référence acheteur : CC18020. L'avis implique un marché public.

Marchés privés



Groupe ActionLogement

Ville d'Angers, résidence Jean XXIII
Rénovations des ascenseurs

APPEL D'OFFRES SIMPLIFIÉ

- Maître d'ouvrage** : Immobilière Podeliha, 13, rue Bouché-Thomas, CS 10906, 49009 Angers cedex 01.
 - Objet des contrats** : ville d'Angers, résidence Jean XXIII, rénovation des ascenseurs. Tranche ferme (2018) : 8 bâtiments. Tranche conditionnelle (2019) : 9 bâtiments. Tranche conditionnelle (2020) : 8 bâtiments.
 - Mode de passation du marché et division en lots** : marché unique avec possibilité de répondre soit à titre individuel, soit au titre d'un groupement d'entreprises conjointes avec mandataire commun.
 - Prestations divisées en lots** : non.
 - Modalités d'appel d'offres** : celles-ci sont décrites dans le règlement particulier d'appel d'offres (RPAO), inclus dans le dossier de consultation.
 - Mise à disposition du dossier de consultation** : à partir du mercredi 18 juillet 2018.
- Le dossier de consultation sera téléchargeable gratuitement en consultant le site internet** : www.podeliha.fr espace professionnel, "appels d'offres".
Pour tous renseignements, les entreprises devront s'adresser à : M. Julien Souchu, Immobilière Podeliha. Tél. 02 41 79 62 41.
 - Date limite et lieu de réception des offres** : le vendredi 17 août 2018 à 12 h 00 impérativement :
- sous pli recommandé avec accusé de réception : Immobilière Podeliha pôle entretien, 13, rue Bouché-Thomas, CS 10906, 49009 Angers cedex 01,
- remis contre récépissé au secrétariat : Immobilière Podeliha, 7, rue de Beauval, CS 70155, 49001 Angers cedex 01,
- ou dématérialisés sur le site : <https://www.achatpublic.com>
 - Justifications à produire** : se référer au RPAO.
 - Date de l'envoi à la publication** : le 16 juillet 2018.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 juillet 2018, il a été constitué le Gaec Bourdin Père et Fils qui a été agréé par arrêté préfectoral le 15 juin 2018 sous le numéro 3237. Son siège social est fixé au lieu-dit «La Godaiserie», 49390 Mouliherne. Il sera immatriculé au greffe du tribunal de commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis.

ORATIO AVOCATS
Me Pascal GIARD
4, rue Papiou-de-la-Verrie
49000 ANGERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL Foncière du Sauloup. Capital : 1 000 euros. Siège : La Clief des Landes, Pruilh, 49220 Longuenée-en-Anjou. Objet : l'acquisition de terrains et/ou immeubles, l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles deve-

ORATIO AVOCATS
Me Pascal GIARD
4, rue Papiou-de-la-Verrie
ANGERS (49)

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une SARL immatriculée au RCS d'Angers, dénommée Foncière du Chêne au capital de 1 000 euros, ayant pour objet l'acquisition de terrains et/ou immeubles, l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilitaires à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'achat, la vente, l'échange, la location de tout type de matériel ; l'achat, la vente, l'échange, l'aménagement de tout terrain et immeuble ; l'exploitation de panneaux photovoltaïques ou autres modalités de production d'énergies renouvelables ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou

Société d'avocats
1, rue de Terre-Neuve
Zac de l'Écuyère, BP 40603
49306 CHOLET cedex

CDJ MAÇONNERIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 774,90 euros
Siège social : zone artisanale de Rigal
La Chapelle-Saint-Florent
49410 MAUGES-SUR-LOIRE
RCS Angers 414 949 487

DÉMISSION COGÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 26 juin 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jack Malinge de ses fonctions de cogérant à compter du 31 mai 2018 à minuit et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis
La Gérance.

NEU RLS

Société par actions simplifiée
Au capital de 80 000 euros
Siège social :
18, rue Mickaël-Faraday
49070 BEAUCOUZÉ
378 197 875 RCS Angers

MODIFICATION DÉNOMINATION

Suivant procès-verbal en date du 27 mars 2018, l'assemblée générale mixte a décidé de modifier la dénomination qui devient : Neu JFK Wood Industry. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Le Représentant légal.

SCI LES DATTIERS

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
6 ter, chemin de la Guichardière
49125 BRIOLLAY
489 325 886 RCS Angers

AVIS

Suivant procès-verbal de délibération en date du 13 juillet 2018, les associés ont approuvé le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation au 13 juillet 2018, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, ont décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Mention sera faite au RCS : Angers.

LYDIE ET MICHEL PROUTIERE

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 7 600 euros
Siège social : 12, rue des Morts
Faye-d'Anjou
49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON
491 843 835 RCS Angers

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique par une décision en date du 16 juillet 2018, après avoir entendu le rapport de M. Michel Proutiere, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Angers.

Pour avis
Le Liquidateur.

ANGEVINE DE CONSTRUCTION BOIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 27 000 euros
Siège social : La Gare
49330 ÉTRICHÉ
RCS Angers 424 086 239

AVIS DE CHANGEMENT DE GÉRANCE

Aux termes d'une décision unanime en date du 28 mai 2018, à Angers, il a été décidé de nommer en qualité de cogérants, M. Julien Bopp, demeurant 25, impasse de la Butte à Tiercé (49125), M. Emmanuel Grosbois, demeurant 15, rue Albert-Prieur à Cherré (49330), et M. Guillaume Mullard, demeurant 14, square Grand-Pressoir à Briollay (49125). La nomination des nouveaux cogérants prend effet à compter du 28 mai 2018 pour une durée indéterminée et intervient en remplacement de M. François Hibert, gérant démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

Pour avis
La Gérance.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 11 juillet 2018, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Quadra Mobilier, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe 5, avenue Francis-Bouët, 49300 Cholet, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro Siren 403 648 777, a décidé de transférer le siège social au 25, rue Gustave-Fouillaron, Zac n° 2 du parc d'activité du Cormier, 49300 Cholet, à compter rétroactivement du 25 juin 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

AVIS DE FUSION

Association Maison de Retraite Saint-Martin, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture de Maine-et-Loire le 30 décembre 1985 (JO du 22 janvier 1986), siège social : 4, rue du Figuier, 49100 Angers, Siret : 335 090 288 000 10, objet : favoriser l'épanouissement des personnes ayant atteint l'âge de la retraite, en gérant et en développant des activités et oeuvres à but non lucratif à caractère social, charitable, sanitaire, éducatif, culturel, association absorbée, Fondation d'Action Sanitaire et Sociale d'Inspiration Chrétienne (Fassic), fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 décembre 2017 (JO du 8 décembre 2017), siège social : 16, rue Valentin-Haüy, 49100 Angers, Siren : 835 136 367, objet : dans l'esprit des congrégations fondatrices et dans le respect de l'enseignement éthique et social de l'église catholique : de répondre aux enjeux et besoins de santé, sociaux, médico-sociaux, spirituels, éducatifs et culturels des plus faibles en leur offrant des réponses adaptées et collectives ; d'accompagner et d'accueillir des personnes en situation de maladie, de handicap, de dépendance liée à l'âge, ou de carences éducatives, dans l'esprit de la tradition chrétienne d'attention prioritaire aux plus démunis ; de favoriser le développement humain et spirituel des personnes accueillies, fondation absorbante. Par décision concordante, les conseils d'administration des deux structures, ont arrêté le projet de fusion soumis à leur instance délibérante respective. Pré-

Cabinet LEX PUBLICA
Me Julien TRUDELLE
Société d'avocats
3, boulevard du Maréchal-Foch
49100 ANGERS
02 41 31 30 55

SCI TROIS RIVIÈRES

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, rue Saint-Joseph
49100 ANGERS
RCS Angers 751 976 325

GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 11 février 2018, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Sophie Louis épouse Lomüller de ses fonctions de gérante de la société à effet du 11 février 2018 et a nommé M. Emmanuel Lomüller, demeurant 5, rue Saint-Joseph, 49100 Angers, en qualité de gérant de ladite société à compter du même jour pour une durée indéterminée.

La Gérance.

MINOTERIE PERDRIAU

Société à responsabilité limitée
Au capital de 250 000 euros
Siège social : Le Moulin de Bodin
Saint-Germain-sur-Moine
49230 SÈVREMOINE
792 736 381 RCS Angers

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2018, il résulte que Mme Pascale Baron épouse Perdriau demeurant Le Moulin de Bodin, Saint-Germain-sur-Moine, 49230 Sèvremoine démissionne de ses fonctions de cogérante à effet du 30 juin 2018. L'assemblée a décidé de ne pas nommer de nouveau gérant considérant que cette fonction est exercée par M. Raphaël Perdriau, également gérant. Mention sera faite au RCS : Angers.

Pour avis.

ORATIO AVOCATS
Me Pascal GIARD
4, rue Papiou-de-la-Verrie
ANGERS (49)

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une SARL immatriculée au RCS d'Angers, dénommée Foncière du Chauvon au capital de 1 000 euros, ayant pour objet l'acquisition de terrains et/ou immeubles, l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilitaires à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'achat, la vente, l'échange, la location de tout type de matériel ; l'achat, la vente, l'échange, l'aménagement de tout terrain et immeuble ; l'exploitation de panneaux photovoltaïques ou autres modalités de production d'énergies renouvelables ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous pro-

Avis administratifs



Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
Modification simplifiée n° 2

APPROBATION

Par délibération du 9 juillet 2018, le conseil de communauté a approuvé la modification simplifiée n° 2 du Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté urbaine Angers Loire Métropole portant sur le point suivant : Cette modification simplifiée a pour objet : lever sur la commune de Verrières-en-Anjou (commune déléguée de Saint-Syvain-d'Anjou), d'un emplacement vaine et devenu inutile. La parcelle concernée est désormais identifiée pour réaliser un projet d'habitat adapté au vieillissement de la population répondant à un besoin commun.

La délibération et le dossier sont mis à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole (83, rue du Mail à Angers, Direction aménagement et développement des territoires, 3e étage), dans la mairie de Verrières-en-Anjou (commune déléguée de Saint-Syvain-d'Anjou) et dans les locaux de la préfecture de Maine-et-Loire, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Pour le Président
Le Vice-Président délégué
Daniel DIMICOLI.

Préfecture de MAINE-ET-LOIRE
Communes de LYS-HAUT-LAYON et CERNUSSON
Installations classées pour la protection de l'environnement

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 14 juillet 2018, une consultation du public est ouverte en mairies de Lys-Haut-Layon et Cernusson, du mardi 21 août 2018 au mardi 18 septembre 2018 inclus à la suite de la demande formulée par Mme et M. les Gérants de l'EARL La Carrie, afin d'être autorisé à exploiter un élevage de volailles situé au lieu-dit "La Grande Carrie" sur les communes de Cernusson et Lys-Haut-Layon (49310), installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2111-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier aux mairies de Lys-Haut-Layon et Cernusson du mardi 21 août 2018 au mardi 18 septembre 2018, aux jours et heures suivants :
- mairie de Lys-Haut-Layon, en août : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et en septembre : les lundi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00, le mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 16 h 00, mairies de Cernusson et Lys-Haut-Layon, en août : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et en septembre : les lundi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00, le mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 00, le mercredi de 9 h 00 à 12 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 16 h 00, mairies de Cernusson et Lys-Haut-Layon.